

Renouvellement de la bourse de recherche postdoctorale Nature et technologies

Il y a trois concours de renouvellement par année. Les dates limites de chacun de ces concours sont le 1^{er} février, le 1^{er} juin et le 1^{er} octobre.

Objectifs et caractéristiques

Le renouvellement de la bourse postdoctorale permet à la personne d'obtenir un financement supplémentaire qui lui permettra de terminer son projet de recherche. Il est donc possible de demander le renouvellement de la bourse postdoctorale pour une durée maximale d'une année supplémentaire (45 000 \$).

Admissibilité

Pour être admissible à un renouvellement, la demande de renouvellement doit être déposée dans les sept derniers mois du financement offert par le Fonds dans le cadre d'une bourse de recherche postdoctorale B3. Une demande de renouvellement déposée après la fin du financement par le Fonds n'est pas admissible.

Aucun changement de milieu d'encadrement n'est autorisé entre le dépôt de la demande de renouvellement et la fin de la troisième année de financement.

Demande

Un formulaire de demande de renouvellement sera déposé dans le Portfolio électronique FRQnet une fois que le Fonds aura reçu de la part de la personne candidate la [Demande d'accès au formulaire de renouvellement de la bourse](#).

La superviseure ou le superviseur du stage doit remplir une lettre de support qui devra être jointe à la section « Autres documents » du formulaire de demande de renouvellement. La lettre doit faire état des raisons qui rendent nécessaire la troisième année.

Évaluation

Les critères d'évaluation de la demande de renouvellement sont :

- L'état de l'avancement du projet compte tenu de la méthodologie et de la discipline (30 %);
- La pertinence et la valeur ajoutée d'une troisième année (30 %)
- Le potentiel de réussite (30 %); et
- Les publications, conférences et autres présentations depuis le début du financement de la recherche postdoctorale par le Fonds (10 %).

Les demandes de renouvellement sont évaluées par un comité de pairs et les résultats sont annoncés environ huit semaines après la date limite du concours.

Règles d'utilisation du renouvellement

Les règles du programme de bourses de recherche postdoctorale (B3) s'appliquent au renouvellement si elles ne contredisent pas les présentes règles.